

SOLUTRANS 2025 : présence exceptionnelle de 15 constructeurs, pour mettre à l'honneur le secteur des véhicules utilitaires légers (VUL)

À l'occasion de SOLUTRANS 2025, le carrefour mondial du véhicule industriel et urbain, qui se tiendra du 18 au 22 novembre 2025, un coup de projecteur sera donné aux Véhicules Utilitaires Légers (VUL).

Les constructeurs manifestent cette année un fort engouement. Venus des quatre coins du monde, certains arrivent en force, d'autres accentuent leur présence, preuve du dynamisme du marché et des défis à venir.

Le marché des véhicules utilitaires légers poursuit sa croissance, tiré par la double nécessité de décarbonation et d'optimisation des usages. Avec environ 400 000 immatriculations par an ces dernières années, le marché avait subi une légère baisse en 2022-2023, avant de se redresser en 2024. Il représente aujourd'hui près de 20 % des immatriculations totales de véhicules neufs en France.

SOLUTRANS 2025 : une vitrine d'envergure pour les acteurs du VUL

Les visiteurs de SOLUTRANS pourront retrouver les plus grands constructeurs de véhicules utilitaires légers, parmi lesquels : Flexis, Ford, Guangxi Automotive Group, Isuzu, Jac Motors, Kia, MAN, Maxus, Mobilize, Qinomic, Renault PRO, Stellantis, TOLV, Toyota et Volkswagen.

Cette mobilisation massive des marques leaders du secteur, fait de SOLUTRANS un rendez-vous incontournable pour tous les professionnels attendus durant les 5 jours du salon : artisans, TPE/PME, entreprises de logistique et de livraison, mais aussi collectivités territoriales, gestionnaires de flottes ou grands comptes.

Pour accompagner cet engagement inédit des constructeurs VUL, le salon inaugure un espace pensé pour struc-



turer et valoriser l'ensemble de l'écosystème VUL.

"UNIVERS VUL & RETAIL BY SOLUTRANS" : un espace fédérateur et prospectif

Avec un marché en croissance continue et plus de 850 000 transactions enregistrées en un an, le véhicule utilitaire léger reconditionné devient un maillon stratégique du transport professionnel. Valorisation des véhicules, optimisation de flotte, distribution spécialisée : les enjeux sont multiples et concernent toute la filière.

Face à ce constat, SOLUTRANS propose Univers VUL & Retail by SOLUTRANS, un espace inédit au cœur du Hall 6, dédié à toute la chaîne de valeur du véhicule utilitaire léger reconditionné et créé en partenariat avec Les Fédérateurs.

Ce nouveau concept traduit une volonté forte : offrir un espace de visibilité à la hauteur du rôle central des VUL dans la mobilité professionnelle, la logistique urbaine et la transition énergétique, un écosystème en pleine mutation.

Cet espace se veut à la fois vitrine d'innovation et catalyseur d'échanges. Il

permettra aux visiteurs professionnels de mieux appréhender l'offre VUL, d'identifier les innovations portées par les constructeurs, équipementiers, aménageurs et startups, et de contribuer à une réflexion collective sur les mobilités de demain.

Sur une surface de 500 m², le village "VUL & Retail by SOLUTRANS" pourra accueillir une quinzaine d'exposants, représentant l'ensemble des acteurs du remarketing VUL : approvisionnement, logistique, reconditionnement, solutions digitales, distribution. Il offrira un espace de contact et de convivialité où les entreprises partageront leurs produits et services à travers des temps de présentation, de démonstration et de rencontres.

Le village "Univers VUL & Retail by SOLUTRANS" accueillera en son centre un plateau TV qui animera l'espace avec des interviews, talks et débats autour des sujets clés du secteur, en complément du cycle de conférences du salon : circuits de distribution, digitalisation du parcours client, gestion de flotte, innovations marché... Une programmation vivante et accessible, pensée pour nourrir les réflexions et donner la parole aux professionnels qui font bouger le monde du remarketing VUL.

Entre transition énergétique, connectivité et nouveaux usages, les VUL en pleine mutation

La transition énergétique qui s'opère génère une pression réglementaire croissante sur les constructeurs comme sur les utilisateurs de VUL. Dans un contexte encore marqué par de nombreuses incertitudes, la montée en puissance des motorisations électriques suscite un besoin d'informations important.

Si l'offre se développe, elle reste freinée par plusieurs facteurs : des coûts



d'achat plus élevés, une autonomie encore limitée et un maillage insuffisant en infrastructures de recharge adaptées aux utilitaires. À ces enjeux s'ajoutent les perspectives autour de l'hydrogène – abordées notamment dans le cadre du Village Hydrogène de

SOLUTRANS 2025 – ainsi que celles du rétrofit, en plein essor.

Par ailleurs, l'intégration de services connectés (géolocalisation, gestion de flotte, maintenance prédictive) devient un levier clé pour optimiser les usages : tournées, consommation, conduite, etc.

Enfin, l'essor de l'e-commerce accentue la demande en VUL adaptés à la livraison urbaine. Cela se traduit par l'émergence de modèles plus compacts, silencieux et zéro émission, qui seront largement présentés sur SOLUTRANS.

FFC

ENTRETIEN



Intelligence artificielle : usages concrets et vigilance numérique dans la filière du TRM

Dans un récent épisode de SOLUTRANS On Air (à consulter sur la chaîne Youtube de la @ffccarrosserie), Hervé Rébillon reçoit Christophe Juhel, Business Developper de DJTAL SYSTEM. Il revient sur l'installation progressive de l'intelligence artificielle dans le quotidien des professionnels du transport routier. Il évoque également les opportunités offertes par ces nouvelles technologies, tout en soulignant les enjeux cruciaux liés à la confidentialité des données.

Hervé Rébillon : L'intelligence artificielle est de plus en plus présente dans le secteur du transport routier. Comment s'y intègre-t-elle aujourd'hui ?

Christophe Juhel : Nous observons déjà un certain nombre d'applications concrètes ! Dans un premier temps, l'intelligence artificielle a été utilisée en arrière-plan, notamment par les grands constructeurs, dans la conception des moteurs ou des véhicules. Désormais, la partie visible de l'iceberg émerge, avec l'essor de l'IA générative que nous utilisons tous, à travers des outils comme ChatGPT ou Perplexity. Dans le transport, elle se manifeste notamment côté conducteur et véhicule. Prenons l'exemple des caméras intelligentes : elles permettent de contextualiser une mission de conduite, de recueillir des informations sur le comportement du conducteur – sa posture, s'il mange, s'il fume, etc. – en vue de formations ciblées. On observe aussi des applications sur les systèmes d'aide à la conduite. La maintenance pré-

dictive constitue un autre levier majeur. En analysant les données, l'IA permet d'anticiper une défaillance pour éviter l'immobilisation d'un véhicule. Enfin, dans les domaines du TMS (Transport Management System) et de la logistique, l'IA contribue à optimiser les flux.

Hervé Rébillon : Comment l'intelligence artificielle est-elle perçue par les entreprises de transport ?

Christophe Juhel : D'un côté, un intérêt croissant : les entreprises prennent conscience qu'elles disposent de nombreux outils qui ne communiquent pas entre eux. Résultat : leurs opérateurs doivent jongler entre plusieurs écrans, ce qui complique leur quotidien.

Elles identifient aussi une part importante de tâches répétitives et chronophages, sans réelle valeur ajoutée. Par exemple, lorsqu'un exploitant consacre 30 % de son temps à la saisie, c'est du potentiel perdu. Son expertise serait bien mieux

utilisée ailleurs, au bénéfice de l'entreprise comme du client.

D'un autre côté, il subsiste une certaine prudence. Les technologies sont encore jeunes, parfois peu matures malgré leur forte médiatisation. Et le contexte économique est tendu pour le transport routier depuis l'an dernier. Nous sommes plus dans une phase de découverte que dans une logique d'investissement massif.

L'intelligence artificielle sera un thème largement abordé lors du cycle de conférences de SOLUTRANS 2025 ainsi que par les nombreux exposants présents au carrefour mondial du véhicule industriel et urbain. Rendez-vous du 18 au 22 novembre 2025 à Eurexpo Lyon !

Voir l'intégralité de l'ITW en flashant le QR Code :



SOLUTRANS et la FFC s'expriment auprès du sénateur Dany WATTEBLED

Dans le cadre de sa mission quotidienne de lobbying auprès de pouvoirs publics, la FFC a proposé la contribution de SOLUTRANS et de la FFC à la mission d'enquête du Sénat sur la commande publique.

Patrick CHOLTON, Président de SOLUTRANS, s'est exprimé auprès de Monsieur Dany WATTEBLED – Sénateur du Nord – Rapporteur de la Commission d'enquête du Sénat sur la Commande publique. Il a notamment mis en lumière la réalité des coûts, les modalités d'exécution, et l'impact économique national.

En préambule, Patrick Cholton a tenu à saluer la pertinence de l'engagement du sénateur sur les enjeux de la commande publique, auquel sa double expérience d'entrepreneur et de législateur donne une profondeur toute particulière.

Puis, dans le prolongement de sa mission d'audition, SOLUTRANS et la FFC ont souhaité soumettre, en toute confiance, une contribution nourrie du retour de terrain des entreprises de la filière.

Les entreprises françaises de carrosserie, dont beaucoup s'enracinent depuis des générations au cœur de nos territoires, ont toujours préféré l'exigence silencieuse du métier à l'agitation revendicative. Habituelles à faire leurs preuves plutôt qu'à faire du bruit, elles ont longtemps laissé parler leur savoir-faire. Mais aujourd'hui, les faits s'imposent : la commande publique est trop souvent attribuée à des opérateurs étrangers déconnectés des standards sociaux, techniques et industriels qui font — depuis des décennies — la force et la singularité du modèle français.

La commande publique française glisse lentement hors des mains de ceux qui, pourtant, font vivre nos territoires — artisans carrossiers, industriels spécialisés, entreprises ancrées dans le réel et l'urgence du service rendu. Pendant ce temps, d'autres pays européens — l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas ou encore l'Espagne — ont su concilier les impératifs du droit européen avec une stratégie industrielle assumée, au service



de leurs entreprises locales, innovantes et productives. Là où la France semble parfois prisonnière d'une lecture juridique datée, déconnectée des usages stratégiques, eux ont su faire de la commande publique un levier d'attractivité, de ré-ancrage industriel et de cohésion territoriale.

Dans le prolongement de sa mission de valorisation des savoir-faire français et d'animation de la filière à l'échelle européenne, SOLUTRANS — vitrine internationale des véhicules spécialisés — accueille à chaque édition les homologues institutionnels et industriels de plus de vingt pays. C'est dans ce cadre d'échanges qu'a été initiée une étude comparative sur les stratégies de commande publique, avec l'appui d'acteurs représentatifs de la filière, afin d'en partager les enseignements avec les professionnels du secteur.

Pour contribuer à la recherche de solutions concrètes a été engagée une étude comparative approfondie des pratiques de commande publique en vigueur dans plusieurs États membres de l'Union européenne. L'ambition est claire : mieux comprendre les failles systémiques qui freinent l'accès des entre-



prises françaises aux marchés publics, et fournir aux pouvoirs publics un guide d'implémentation fondé sur des bonnes pratiques observées à l'étranger, transposables au cadre national.

Dans l'attente de la restitution complète de cette étude, plusieurs enseignements préliminaires convergents permettent déjà de formuler les recommandations suivantes.

1. Revaloriser l'objet du marché : face à la réduction du marché à un



simple achat de véhicule, formuler l'objet du marché en intégrant les exigences de continuité de service, de sécurité et de réactivité propres aux missions de soins et de secours

2. Renforcer les clauses techniques : le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ne contient que des dispositions trop génériques, laissant place à des offres inadaptées, alors qu'il faut intégrer des exigences précises cohérentes avec l'objet du marché.
3. Valoriser l'ancrage territorial : la prise en considération de la capacité à intervenir localement fait défaut, tandis que l'objet du marché requiert précisément d'introduire des clauses

d'exécution sur la mise en service, la maintenance, la formation et la disponibilité locale des pièces.

4. Encadrer les garanties et le SAV pour rendre effectif l'objet du marché
5. Rééquilibrer les critères d'attribution : les appels d'offres se focalisent sur une pondération excessive du prix au détriment de la qualité ; il est opportun de valoriser la qualité technique, la robustesse du service et la performance environnementale dans les critères d'attribution.

Il est temps de redonner à la commande publique toute sa dimension stratégique — non seulement comme outil de per-



formance pour les services de soins et de secours, mais aussi comme levier de souveraineté industrielle, de justice économique et de vitalité territoriale.

FFC GOUVERNANCE

Élection de Maylis DOSBA : un passage de relais réussi !

C'est avec une immense fierté que la FFC Mobilité carrosserie Réparation région Grand Sud-Ouest (GSO) annonce l'élection symbolique de Maylis Dosba à la présidence de la région, prenant la suite de Jean François Michel.

Cette élection marque un tournant décisif pour l'organisation de la Région, faisant de Maylis DOSBA la première femme à accéder à cette fonction. Elle incarne également les valeurs de compétence, d'engagement et d'innovation, qui caractérisent notre secteur. Cette reconnaissance bien méritée témoigne de la qualité de son travail et de sa capacité à porter les intérêts de tous les professionnels.

Maylis a grandi dans un environnement professionnel riche en valeurs et en traditions.

Elle prend les rênes de l'entreprise familiale avec son frère en 2006, démon-

trant son engagement et sa vision stratégique. En tant que réparatrice et trésorière nationale de la FFC, Maylis Dosba a su allier expertise technique et rigueur administrative. Son élection récompense des années d'engagement au service de la profession et de ses collègues.

Un symbole fort pour les REPAR'Actrices

Cette élection historique coïncide parfaitement avec la célébration des 10 ans d'engagement de l'association des REPAR'Actrices. Elle symbolise la reconnaissance du rôle essentiel des femmes dans notre secteur et ouvre la voie à une représentation plus équitable.



3h du GARAC, un événement d'exception sous le signe de la passion automobile

2 200 participants, 366 véhicules exposés dont 44 deux roues motorisés, deux camions et un bus... Le 24 mai dernier, le GARAC a vibré au rythme de la 10^{ème} édition des "3h du GARAC" !

Un événement devenu incontournable pour tous les passionnés d'automobile, de belles mécaniques et d'histoire. Bien que le soleil soit resté un peu timide, cette édition anniversaire a rassemblé de nombreux passionnés & professionnelles et une impressionnante collection de véhicules d'époque, véritables témoins du patrimoine roulant de notre filière !

La Fédération Française de Carrosserie était bien entendu présente avec notamment Patrick NARDOU et Laurent FOURCADE, respectivement Président de la FFC et Président de la FFC Mobilité Réparation et Services, qui se sont rendus disponibles pour présenter les actions et échanger avec les visiteurs sur le rôle essentiel de la fédération au sein de la filière. Ce fut l'occasion de partager notre engagement auprès des jeunes, des professionnels et de tous les amoureux de l'automobile et de la carrosserie. (PHOTOS FOURCADE + NARDOU)

Au fil de la journée, les participants ont pu admirer des modèles rares et emblématiques, échanger avec des inconditionnels de voitures anciennes, et profiter d'une ambiance conviviale et festive. Les "3h du GARAC" ont une fois de plus prouvé leur capacité à fédérer toutes les générations autour de la passion automobile. (PHOTOS VEHICULE)



Catherine RAJALU

Cette édition a également été marquée par un moment d'émotion : l'annonce du prochain départ à la retraite de Catherine RAJALU, directrice de la communication du GARAC. À cette occasion, la FFC tient à saluer chaleureu-

tement Catherine pour la qualité de son accompagnement, sa sympathie et sa disponibilité tout au long de ces années. Son professionnalisme et son engagement ont largement contribué à la réussite des collaborations entre le GARAC et la FFC.

Nous lui adressons tous nos vœux de bonheur pour cette nouvelle étape de vie ! Nous saluons aussi sa successeure, Leslie HURET, qui reprend donc le poste de responsable de la communication au GARAC.



Episodes de grêle : la FFC Mobilité Réparation et services rappelle à l'ordre les experts !

A chaque chute de grêle, nous constatons des dérives importantes quant au non-respect de la loi sur le libre choix du réparateur par le client.

Lors de la déclaration du sinistre, certains assureurs peu respectueux des lois tentent d'orienter les clients vers un réparateur qu'ils n'ont pas choisi. Nous constatons également que certains experts se permettent de bloquer les expertises pouvant avoir lieu chez le réparateur choisi par le client, ou se permettent de demander des expertises à distance (EAD) à des réparateurs non équipés de l'outil. Il est également arrivé qu'ils présentent leur propre « dégrêleur » (souvent venu de contrées lointaines), en affirmant que les professionnels Français sont trop chers !

Afin de rappeler à cette profession réglementée qu'elle est aussi concernée par la loi Hamon et les poursuites induites, nous avons décidé d'envoyer ce jour le courrier suivant, comme un rappel à l'ensemble des cabinets d'expertises des départements touchés par la grêle, afin que cessent ces agissements répréhensibles.

Extrait :

« Nous avons été informés de pratiques récurrentes, mises en œuvre dans le cadre de vos missions d'expertise automobiles, suite aux sinistres grêle de ces derniers mois, qui soulèvent

de sérieuses préoccupations tant au regard du droit applicable qu'au regard des principes élémentaires de loyauté dans les relations commerciales.

Il nous est notamment rapporté que vous refusez d'intervenir lorsque le client souhaite faire réparer son véhicule auprès du réparateur de son choix, que vous tentez d'influencer ce choix en le redirigeant vers d'autres professionnels (notamment partenaires agréés par les assureurs ou affiliés à votre cabinet), et que vous subordonnez la réalisation de vos expertises à la transmission préalable d'une EAD (Estimation Après Démontage) par le réparateur. Nous avons également connaissance de cas où des assurés ayant sollicité une expertise sur certaines plateformes de dégrêlage ont été incités de manière insistante à signer des ordres de réparation au bénéfice de réparateurs partenaires étrangers, au détriment des réparateurs locaux initialement choisis.

Nous vous rappelons qu'en vertu de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 ou « LOI HAMON » ces agissements sont contraires aux dispositions impératives du Code des assurances, notamment l'article L. 211-5-1 qui est venu consacrer le principe du libre choix du répara-

teur. Cet article dispose expressément que : « Tout contrat d'assurance souscrit au titre de l'article L. 211-1 mentionne la faculté pour l'assuré, en cas de dommage garanti par le contrat, de choisir le réparateur professionnel auquel il souhaite recourir ».

Dès lors, toute tentative visant à orienter l'assuré, à imposer le recours à un garage agréé, ou à dénigrer un réparateur librement choisi par ce dernier, est susceptible de constituer une pratique commerciale déloyale, voire anticoncurrentielle, engageant la responsabilité civile délictuelle de son auteur.

En conséquence, nous vous demandons formellement, par la présente, de mettre immédiatement un terme à ces pratiques, qui portent atteinte aux droits des assurés et nuisent gravement à la concurrence loyale dans le secteur de la réparation automobile.

À défaut de changement constaté dans vos méthodes d'intervention, nous nous verrons contraints de saisir, de manière systématique, les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) compétentes afin qu'elles prennent les mesures nécessaires pour faire respecter les dispositions légales précitées ».